

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 31 octobre 2025

**N° 2025 – 42**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq et le 31 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne.

Excusés : Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Madame FELGINES Florence, Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Monsieur BOYER Joseph, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle.

Absent : Monsieur GUILHOT Stéphane

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Madame CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de l'aménagement de la place de l'église, il a été décidé par délibération du conseil municipal du 17/09/2019 d'attribuer et de notifier le marché de mission d'étude et de maîtrise d'œuvre pour un montant de 31 500 € HT répartit de la façon suivante : ZEPPELIN architecte 15 525,00 HT et à BEMO URBA et INFRA 15 975,00 HT.

Un avenant n°1 a été approuvé suite à la cession de la SARL BEMO URBA et INFRA à AVP BEMO le 15/01/2020.

Un avenant n°2 a été approuvé le 14/09/2025 suite à l'affermissement de la tranche optionnelle pour un montant de 7 343,96 HT répartit de la façon suivante : Zeppelin 4 295,45 HT et AVP BEMO 3 048,51,00 HT.

Le présent avenant n°3 intervient suite à la finalisation du projet, la préparation des plans d'exécution, la constitution des pièces du marché et passation du marché, la conduite des travaux.

**AR Prefecture**

043-214302333-20251031-2025\_42-DE  
Reçu le 04/11/2025

Sur la base de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approver la plus-value d'un montant de 4 758,99 € HT (Zeppelin 2 490,02 HT et AVP BEMO 2 268,97 HT) portant ainsi le montant du marché à 43 602,94 € HT soit 52 323,53 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à notifier l'avenant n°3 au marché de mission d'étude et de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la place de l'Eglise.

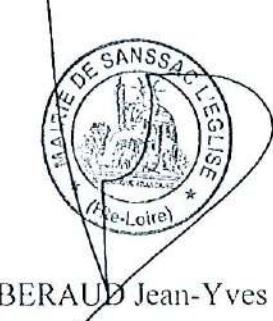
Après délibération, le conseil municipal :

- approuve la plus-value d'un montant de 4 758,99 € HT (Zeppelin 2 490,02 HT et AVP BEMO 2 268,97 HT) portant ainsi le montant du marché à 43 602,94 € HT soit 52 323,53 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer et à notifier l'avenant n°3 au marché de mission d'étude et de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la place de l'Eglise.

<b>Pour :</b>	<b>12</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré, le 31 octobre 2025,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**AR Prefecture**

043-214302333-20251031-2025\_42-DE  
Reçu le 04/11/2025